



Conseil économique et social

Distr. générale
14 septembre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Cinquième réunion

Genève, 23 et 24 novembre 2016

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des capacités : promotion du Protocole à l'échelle mondiale

Rapport de la deuxième Table ronde mondiale sur le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Rapport conjoint du secrétariat du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et de l'Organisation de coopération et de développement économiques

Résumé

Suite au succès de la première Table ronde mondiale conjointe sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), tenue à Genève (Suisse) le 19 novembre 2013, la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), et le Groupe d'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP), ont chargé leurs bureaux respectifs d'étudier la possibilité d'organiser une deuxième manifestation internationale et ont demandé au secrétariat d'établir les documents s'y rapportant ainsi que le rapport de la réunion (ECE/MP.PRTR/2014/4, par. 18 d)).

GE.16-15880 (F) 131016 141016



* 1 6 1 5 8 0 *

Merci de recycler



La deuxième Table ronde sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) a donc été organisée à Madrid les 24 et 25 novembre 2015 en vue de promouvoir le transfert de connaissances et de favoriser la démocratie environnementale de par le monde. Cette table ronde a été coorganisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'OCDE, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, à l'initiative du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les RRTP de la CEE et du Groupe d'étude de l'OCDE sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes. Les modalités et la teneur de cette table ronde ont été convenues aux réunions de ces deux instances en 2013 et 2014, sur proposition de leur bureau respectif.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
A. Participation	4
B. Débats	5
II. Registres des rejets et transferts de polluants dans le monde	6
A. Exposés	6
B. Débats	9
III. La prochaine génération de registres des rejets et transferts de polluants	9
IV. Nouveaux défis associés aux registres des rejets et transferts de polluants.....	11
A. Exposés	11
B. Débat.....	14
V. Les registres des rejets et transferts de polluants pour les différents acteurs.....	14
A. Exposés	14
B. Débat.....	17
VI. Déclaration des Présidents et clôture de la Table ronde mondiale	19
A. Déclaration de Madrid sur les perspectives offertes par les registres des rejets et transferts de polluants pour un avenir durable	19
B. Clôture de la réunion	21

I. Introduction

1. Suite au succès de la première Table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), tenue à Genève (Suisse) le 19 novembre 2013, une deuxième table ronde a été organisée à Madrid les 24 et 25 novembre 2015 à l'invitation du Gouvernement espagnol. Cette table ronde mondiale était coprésidée par M^{me} Tina Skårman (Suède), Présidente de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), et M. Noriyuki Suzuki (Japon), Président du Groupe d'étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP).

2. Des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales (ONG), de l'industrie, d'organisations intergouvernementales et d'établissements universitaires de différents continents se sont rencontrés à Madrid pour débattre des RRTP en tant qu'instrument clef pour la transparence dans le domaine de l'environnement et le contrôle des rejets de polluants dans l'environnement. Cet événement a permis de favoriser les échanges de données d'expérience entre les différents gouvernements et parties prenantes ainsi que de renforcer les capacités des experts et de promouvoir les synergies sur les questions relatives aux RRTP. Les exposés et les débats ont porté sur les bonnes pratiques, les difficultés communes et les nouvelles possibilités liées à la mise en place des RRTP.

3. Les RRTP permettent à tous, sans restriction ou presque, d'avoir accès à des informations précises dans le domaine de l'environnement. L'accès gratuit sur Internet à des données environnementales géoréférencées permet au grand public, aux décideurs des États et des entreprises, aux scientifiques et aux journalistes de faire des choix avisés. De plus, en mettant ces données à la disposition du public, les RRTP permettent aux entreprises d'évaluer les résultats de leurs efforts en faveur d'un environnement durable. Le Protocole sur les RRTP de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est le seul instrument sur les RRTP juridiquement contraignant à même de garantir des normes minimales pour l'égalité des droits et la transparence dans l'utilisation des données environnementales. Il établit des normes communes facilitant la comparaison des données et offre un cadre juridique solide pour l'amélioration de l'accès du grand public aux informations et la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement, donc pour la préservation de la santé des générations présentes et futures.

4. Cette table ronde mondiale, coorganisée par la CEE et l'OCDE, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), a été un remarquable exemple de synergies. Les quatre organisations ont mis leurs compétences et leurs capacités en commun pour organiser cette réunion conjointe destinée à promouvoir le transfert de connaissances et à favoriser la démocratie environnementale à l'échelle de la planète¹.

A. Participation

5. Les délégations des Parties au Protocole ci-après ont participé à la table ronde : Albanie, Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Hongrie, Israël, Norvège, Pays-Bas,

¹ Les déclarations et autres documents de la table ronde peuvent être consultés à l'adresse http://www.unece.org/prtr_grt2015.html.

République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Union européenne.

6. Les États signataires du Protocole ci-après ont aussi participé à la réunion : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Malte, Tadjikistan et Ukraine.

7. Étaient également présentes les délégations de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, du Cambodge, du Canada, du Chili, de l'Égypte, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Maroc, du Pérou et du Turkménistan.

8. Ont en outre assisté à la réunion des représentants de l'OCDE, du Bureau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Tadjikistan, du PNUE, de l'UNITAR et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de l'ONU. En outre, des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales, régionales et nationales de défense de l'environnement ont participé à la réunion, dont bon nombre ont coordonné leurs contributions dans le cadre de l'ECO-Forum européen. En outre, des représentants des Centres régionaux pour l'environnement pour le Caucase et pour l'Europe centrale et orientale étaient présents.

B. Débats

9. M. Pablo Saavedra Inaraja, Secrétaire d'État à l'environnement au Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, a prononcé un discours liminaire, soulignant que les RRTP constituaient un outil indispensable pour diffuser des informations sur l'environnement aux parties prenantes. Il a fait observer que l'adhésion au Protocole sur les RRTP – instrument ouvert à l'adhésion mondiale – constituait un premier pas important pour parvenir à la transparence complète, faciliter l'accès à l'information et simplifier l'établissement des rapports au titre des obligations internationales dans ce domaine. En outre, les RRTP étaient de plus en plus utilisés dans le monde et leur portée allait souvent au-delà de ce que prévoyaient le Protocole et les directives de base diffusées dans le cadre des travaux de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les RRTP. Les conclusions de la table ronde définiraient les grandes lignes des activités futures visant à surmonter les difficultés liées aux RRTP, et contribueraient à en faire des outils essentiels pour la réalisation du développement durable. Les coprésidents de la table ronde ont aussi prononcé des allocutions liminaires.

10. Suite à l'adoption de l'ordre du jour, la table ronde s'est répartie en quatre séances thématiques. Au cours de la première séance, portant sur « Les RRTP à travers le monde », les participants ont été informés de l'état d'avancement de la mise en place des RRTP dans le monde, notamment des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ou l'élaboration des RRTP et des activités menées par les organisations internationales dans ce domaine.

11. La deuxième séance, sur le thème de « La prochaine génération de RRTP », a été l'occasion de se pencher sur le potentiel des RRTP en tant que plates-formes de connaissances que l'on pourrait utiliser pour obtenir des « connaissances à la demande » en ajoutant des renseignements contextuels aux données relatives à la pollution et aux déchets. La valeur ajoutée par cette nouvelle fonction était d'offrir aux utilisateurs non seulement des données environnementales, mais aussi des connaissances sur la signification de ces données, par exemple en ce qui concernait la santé et les conditions de vie, qui devaient aider les gouvernements et les parties prenantes à utiliser de manière plus efficace et diversifiée les données des RRTP dans le cadre des processus décisionnels concernant la pollution dans tous les secteurs.

12. Les nouveaux défis liés à l'élaboration, à la mise en place et à l'utilisation de ces registres ont été examinés lors de la troisième séance, portant sur les « Nouveaux défis liés aux RRTP ».

13. La quatrième séance, consacrée au thème « Les RRTP au service des différentes parties prenantes », visait à présenter les données d'expérience et les avis des différentes parties prenantes concernant l'utilisation des RRTP et portait sur la manière dont les RRTP pouvaient contribuer au développement durable.

14. La deuxième table ronde mondiale conjointe s'est achevée par la « Déclaration de Madrid sur les perspectives des RRTP en faveur d'un avenir durable », prononcée conjointement par les coprésidents.

15. En outre, les participants ont eu le temps d'échanger des vues en petits groupes ou au niveau bilatéral sur les questions liées à la gestion des données et à l'utilisation des données provenant des RRTP dans les rapports internationaux s'y rapportant.

II. Registres des rejets et transferts de polluants dans le monde

A. Exposés

16. M. Iñigo de Vicente-Mingarro, Président du Groupe de coordination des registres des rejets et transferts de polluants a présenté une carte mondiale des RRTP indiquant les pays ayant mis en place des RRTP, lancé des activités dans ce domaine, par exemple des projets pilotes, ou fait part de l'intérêt qu'ils portaient à l'élaboration de systèmes de RRTP. Cette carte ne visait pas seulement à donner un aperçu de la progression des RRTP à l'échelle mondiale, mais aussi à faciliter la coopération internationale. Il a demandé aux participants de contribuer à l'actualisation de cette carte, notamment en communiquant au secrétariat de la CEE les informations se rapportant à leurs activités nationales dans ce domaine.

17. M. Kevin Munn, administrateur de programme au sein du service des produits chimiques et des déchets du PNUE, a présenté les activités du PNUE se rapportant aux RRTP, lesquelles portaient sur trois domaines : a) la mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial en vue d'aider les pays à faire des RRTP un mécanisme d'établissement de rapports dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm) ; b) l'action dans le contexte de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et de son Plan d'action pour la Méditerranée ; et la communication en direction du secteur privé dans le cadre du programme du PNUE sur les substances chimiques contenues dans les produits, particulièrement auprès des acteurs de l'industrie textile. Certains acteurs du secteur privé considéraient par ailleurs les RRTP comme le mécanisme le plus approprié pour informer le public de la performance environnementale des sites de production et communiquer avec les collectivités locales sur les améliorations de la gestion des produits chimiques que ces dernières attendaient de leur part.

18. M. Fabrice Clavien, représentant le Programme de gestion des produits chimiques et des déchets de l'UNITAR a également parlé de l'exécution du récent projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial concernant la mise en œuvre des RRTP en tant qu'outil de communication sur les polluants organiques persistants, de diffusion de l'information et de sensibilisation, projet dont le PNUE était l'organisme de mise en œuvre. Le principal objectif du projet était de démontrer que les RRTP constituaient un outil

important pour mettre en œuvre les obligations d'établissement de rapports au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Stockholm, tirer des enseignements et établir des documents d'orientation à cette fin.

19. À propos du processus régional en Amérique latine et aux Caraïbes, M. Carlos de Miguel, chef du Groupe des politiques pour le développement durable au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a fait observer que la mise en place des RRTP reposait sur trois principaux facteurs : les accords relatifs à l'environnement comportant l'obligation d'établir des rapports, ce à quoi les RRTP pouvait contribuer ; les accords commerciaux ; et les lois ayant une composante environnementale susceptibles de nécessiter la mise en place de RRTP nationaux.

20. M. de Miguel a indiqué que l'un des enseignements tirés de la mise en place des RRTP était qu'avant d'avoir adopté la législation s'y rapportant, il était difficile de mettre en œuvre les autres mesures nécessaires à leur fonctionnement. Un instrument régional relatif au principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Déclaration de Rio), en cours de négociation dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, prévoyait l'obligation d'établir un RRTP. Vingt pays participaient pour le moment aux négociations relatives à cet accord que l'on espérait voir se concrétiser en un instrument juridiquement contraignant, comme la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP.

21. M^{me} Tatjana Hema, administratrice du Programme d'évaluation et de réduction de la pollution marine en Méditerranée du secrétariat de la Convention de Barcelone, a indiqué que cette dernière constituait un cadre de coopération active des États côtiers de la région méditerranéenne et de l'Union européenne pour la protection de la mer Méditerranée et de ses régions côtières, et pour la promotion du développement durable. Un des piliers des activités menées dans ce cadre était l'évaluation de la pollution marine provenant de sources et d'activités terrestres ainsi que la lutte à mener dans ce domaine. Cela étant, des travaux avaient été conduits en vue de renforcer les capacités des pays de la Méditerranée en matière d'évaluation et d'établissement de rapports sur les inventaires des rejets de polluants nuisant directement ou indirectement à la qualité de l'eau de la Méditerranée.

22. M^{me} Hema a indiqué qu'un récent projet mis en œuvre en collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement avait permis de mettre en place des RRTP pilotes à petite échelle dans six pays méditerranéens. Les enseignements tirés de ce projet étaient notamment les suivants :

a) Il existait un bon potentiel de développement des RRTP dans la région en tant qu'outil permettant d'enregistrer et de communiquer les données relatives aux charges de polluants provenant de différentes sources ;

b) Alors que le cadre juridique relatif aux RRTP était indispensable pour assurer le bon fonctionnement d'un système de RRTP, ce cadre faisait souvent défaut dans les pays pilotes ;

c) D'un point de vue technique, il était nécessaire de faire en sorte que les activités menées dans ce cadre soient plus conformes aux dispositions du Protocole sur les RRTP ;

d) Il était nécessaire de renforcer le cadre institutionnel relatif aux flux de données et à l'assurance de la qualité de ces données.

23. M^{me} Svetlana Bolocan, cheffe du Département de la prévention de la pollution et de la gestion des déchets au Ministère de l'environnement de la République de Moldova, a fait observer que les activités liées aux RRTP faisaient partie d'un ensemble de mesures visant à rendre l'environnement plus propre et à améliorer la santé de la population. Les priorités de l'action visant à faire en sorte que les RRTP nationaux soient pleinement opérationnels

étaient notamment les suivantes : a) sensibiliser davantage la population aux questions environnementales et accroître sa participation dans ce domaine ; b) renforcer les capacités des autorités et des opérateurs chargés de l'établissement des rapports en matière d'utilisation du mécanisme de notification en ligne ; c) accroître le degré de priorité accordé par les entreprises aux questions relatives à la gestion de l'environnement.

24. M^{me} Bolocan a indiqué que la ratification du Protocole sur les RRTP en 2013 avait facilité le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel national, ce qui avait permis la mise en place du RRTP national et contribuerait à son fonctionnement à long terme. En outre, le fait d'être Partie au Protocole offrait un meilleur accès aux bonnes pratiques internationales et à une assistance méthodologique, et contribuait à la mobilisation de ressources financières internes et externes supplémentaires. Cela avait également permis de lancer des activités de mise en œuvre, en particulier de créer un groupe interministériel de coordination pour les RRTP, et d'améliorer la communication avec les opérateurs.

25. M^{me} Amina Halim, cheffe du Service de l'environnement et de la santé au Ministère marocain de l'environnement, a présenté les enseignements tirés de la mise en place d'un RRTP pilote régional dans le nord du Maroc. Ce projet pilote, élaboré dans le cadre de la Convention de Barcelone pour contribuer à lutter contre la pollution de la Méditerranée, comprenait les volets suivants : la mise au point d'un système d'autosurveillance à l'intention de l'industrie et une formation sur la manière de calculer les émissions ; une analyse du cadre institutionnel et réglementaire en vue de la mise en place d'un RRTP national ; une analyse des différents processus industriels et la création d'une liste de substances chimiques utilisées et rejetées par l'industrie ; et des activités de sensibilisation concernant l'établissement des rapports et le rôle des RRTP dans l'action visant à réduire les niveaux de pollution dans la Méditerranée.

26. M^{me} Halim a constaté que le projet pilote avait constitué une première étape importante pour les autorités. Il avait notamment permis d'obtenir des informations sur l'ampleur et l'emplacement des émissions dans la région. En outre, il avait montré qu'en l'absence de cadre juridique et réglementaire, il serait difficile d'obtenir du secteur industriel la participation nécessaire. Il est aussi apparu clairement qu'il était dans l'intérêt du Maroc d'adapter les pratiques communes des RRTP aux réalités marocaines, par exemple en incluant dans les registres les installations de taille moyenne ou plus petite. Une fois additionnés, les rejets provenant de ces installations constituaient d'importantes sources de pollution et il était donc utile de les inclure si l'on souhaitait utiliser les RRTP comme outil d'aide à la gestion et à la prise de décisions relatives aux substances chimiques.

27. M. Daniel Nunez, coordonnateur du RRTP au Ministère péruvien de l'environnement, a indiqué que la mise en place d'un RRTP en tant qu'outil intersectoriel simplifié de notification des émissions avait commencé en 2015, suite à un certain nombre d'étapes préparatoires. Parmi ces étapes, on pouvait notamment citer la réalisation d'un projet pilote sur le RRTP et la validation de la procédure de notification électronique qui serait appliquée au Pérou. Le RRTP péruvien portait sur 150 substances chimiques, 12 paramètres physiques et biologiques, 50 catégories de déchets dangereux, ainsi que des substances chimiques énumérées dans les conventions internationales ratifiées par le Pérou. En outre, ce registre pouvait encore être modifié ; il était par exemple possible d'y inclure d'autres substances au fur et à mesure. Lors de sa phase finale, le RRTP engloberait tous les secteurs économiques, dont sept secteurs prioritaires définis au départ.

28. M. Nunez a indiqué qu'un des enseignements tirés des activités de mise en œuvre était qu'il fallait définir une stratégie claire de sensibilisation du public à une utilisation responsable des informations communiquées dans les RRTP. Par ailleurs, si un RRTP devait être intégré à d'autres systèmes d'enregistrement et de diffusion d'informations sur l'environnement au niveau national (réseaux de suivi, systèmes de surveillance, etc.), cela

contribuerait à assurer une bonne gestion de l'environnement et rendrait plus utiles les informations fournies aux parties prenantes. L'une des principales conclusions de la phase préparatoire du RRTP était que la participation active de tous les grands groupes de parties prenantes avait fait de ce registre un outil important pour le renforcement de la confiance entre ces groupes.

B. Débats

29. Au cours des débats, les participants ont souligné l'essor des RRTP au niveau mondial. Il existait différentes approches concernant les moyens de promouvoir le développement et l'harmonisation éventuelle des systèmes de RRTP. Par exemple, les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes étaient favorables à l'élaboration d'un instrument régional relatif au principe 10 de la Déclaration de Rio qui comprendrait aussi un volet consacré aux RRTP. Il était possible que certains pays d'autres régions souhaitent adhérer au Protocole sur les RRTP, puisqu'il était ouvert à l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU. Il a été relevé que la ratification du Protocole par un pays témoignerait de sa forte détermination à promouvoir la mise en place des RRTP.

30. Des efforts considérables avaient été déployés par certains pays de la région méditerranéenne avec l'appui de la Convention de Barcelone. Un représentant de l'Égypte a décrit les efforts soutenus accomplis par son pays pour mettre en place un RRTP. Les résultats des projets pilotes sur le RRTP avaient montré qu'il était utile de savoir quelles quantités de polluants étaient rejetées dans la mer Méditerranée. L'une des difficultés rencontrées dans le cadre du projet pilote en Égypte avait été d'élaborer des facteurs d'émissions tenant compte des conditions locales et des techniques de production appliquées dans le pays. Le rôle de l'industrie, et en particulier les moyens d'associer les entreprises et de les inciter à se porter volontaires pour participer aux projets pilotes sur le RRTP, avait été un élément clef au cours des premières phases de ces projets, durant lesquelles leur participation n'était pas exigée par la législation nationale.

31. Les participants ont aussi relevé qu'il était nécessaire d'appliquer une stratégie transparente sur les moyens de renforcer la confiance entre les parties prenantes et l'esprit de compétition des entreprises. Il a par ailleurs été souligné qu'il était important à cet égard de sensibiliser l'opinion publique, car, en l'absence de prise de conscience du public, l'industrie était moins motivée à agir. En outre, le public devait avoir la possibilité d'utiliser les informations de manière concrète dès que celles-ci étaient disponibles.

III. La prochaine génération de registres des rejets et transferts de polluants

Visualisation des données

32. M. Sho Ohnishi, du Centre de gestion des produits chimiques du National Institute of Technology and Evaluation au Japon, a présenté une carte des RRTP accessible sur un site Web interactif. Ce site contenait deux bases de données interactives : une « carte des quantités de rejets », présentant les quantités totales de polluants rejetés par emplacement géographique ; et une « carte des concentrations », présentant les concentrations dans l'atmosphère, par emplacement géographique, des polluants faisant l'objet d'une surveillance, estimées à partir des données provenant des RRTP et d'autres informations pertinentes.

33. M. Ohnishi a aussi expliqué comment utiliser la carte des RRTP dans le cadre de la gestion des risques chimiques. Par exemple, on pouvait évaluer les risques en comparant les

concentrations atmosphériques maximales dans la zone considérée, ou on pouvait recenser les risques en montrant de quelle manière la population et les rejets de certains produits chimiques étaient répartis dans cette zone. Les cartes des RRTP pouvaient constituer des outils efficaces pour la gestion des risques.

34. M^{me} Karen Mailhiot, directrice de la Division de l'intégration des programmes à Environnement Canada, a présenté l'Inventaire national des rejets de polluants et le système de visualisation des données d'inventaire sur une carte. Le Canada communiquait des données provenant de l'inventaire, y compris des informations géoréférencées (longitude et latitude) concernant chaque installation, ce qui permettait aux utilisateurs de créer des cartes personnalisées avec différents systèmes d'information géographique et diverses applications de cartographie. En outre, le Canada fournissait une couche cartographique à l'usage de Google Earth permettant de visualiser toutes les installations communiquant des données aux fins de l'Inventaire national des rejets de polluants, ainsi que les données communiquées.

35. M^{me} Mailhiot a fait observer qu'il était très important de maintenir et d'améliorer la qualité des informations géographiques communiquées par chaque installation. Pour ce faire, il était utile de s'enquérir régulièrement et activement du point de vue des utilisateurs de données pour comprendre leurs besoins en matière de diffusion et de visualisation des données.

Les RRTP au service des questions sociales et des applications intersectorielles

36. M. Luis Tapia, directeur du RRTP du Chili au Ministère chilien de l'environnement, a présenté le système de guichet unique du RRTP national. Ce système permettait aux opérateurs d'utiliser le même portail pour satisfaire à l'ensemble des prescriptions en matière de notification des différentes institutions, ce qui facilitait l'homologation des données et évitait les chevauchements.

37. M. Tapia a également indiqué que la réglementation sur l'écotaxe – composée d'une taxe sur les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), d'une taxe sur les polluants locaux tels que le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et les particules, et d'une taxe sur la première vente de véhicules en fonction de leur performance en milieu urbain et de leurs émissions de NO_x – avait été approuvée au Chili en 2014. Il était prévu que le RRTP et son système de guichet unique soient utilisés pour la surveillance, la mesure, l'enregistrement et la vérification des émissions concernées par ces taxes.

38. M. Uri Shilav, Coordonnateur du RRTP au Ministère israélien de la protection de l'environnement, a présenté plusieurs utilisations intersectorielles du RRTP israélien. Par exemple, le RRTP était un élément majeur de l'Indice d'impact sur l'environnement² pour les installations industrielles et il était utilisé notamment par les investisseurs en tant que composante du processus décisionnel, notamment au moyen de son intégration à d'autres inventaires. Il a aussi servi de source de données aux fins de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre des objectifs du Ministère.

39. M. Shilav a donné des exemples d'utilisation des données du RRTP israélien en vue d'évaluer les politiques relatives à l'élimination des déchets industriels non dangereux, à la récupération des déchets dangereux et au plan national pour la réduction des émissions atmosphériques, notamment en présentant une étude de cas sur la ville de Haïfa. À Haïfa, la localisation géographique des sources de pollution accompagnée de données concernant le type de substances émises (ces informations étant accessibles grâce au RRTP) avait

² Voir http://www.sviva.gov.il/English/env_topics/IndustryAndBusinessLicensing/Pages/PRTR-and-Environmental-Impact-Index.aspx.

permis au Gouvernement de prendre un certain nombre de mesures ponctuelles visant à lutter contre certains cancers causés par la pollution atmosphérique.

IV. Nouveaux défis associés aux registres des rejets et transferts de polluants

A. Exposés

Traitement des données

40. M^{me} Linda Linderholm, conseillère scientifique à l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement, a fait un exposé sur les données provenant de sources diffuses. Pour mettre à la disposition des intéressés les données provenant de sources diffuses d'émissions atmosphériques, le RRTP suédois a été établi à partir de données communiquées à la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

41. Depuis le mois de janvier 2016, des données sur les émissions diffuses dans l'eau ont également été ajoutées au registre suédois. Couplées aux données provenant de sources ponctuelles (déjà disponibles dans le RRTP) telles que les installations industrielles, ces données ont permis de comparer les émissions en fonction de leur origine, selon qu'elles provenaient de sources ponctuelles ou diffuses. Les résultats de ces comparaisons ont permis de déterminer les niveaux globaux de pollution et la part des sources diffuses. M^{me} Linderholm a fait observer que la quantité d'émissions provenant de sources diffuses pouvait dans de nombreux cas être largement supérieure à celles provenant de sources ponctuelles, comme cela était le cas pour le plomb, le mercure, l'azote et le phosphore en Suède. La collecte de données sur les émissions provenant de sources diffuses et leur mise à disposition au moyen du RRTP étaient essentielles pour améliorer le processus décisionnel et lutter contre la pollution de manière exhaustive.

42. M^{me} Ulrike Schöler, spécialiste des questions scientifiques à l'Agence fédérale allemande de l'environnement, a présenté les mesures prises en matière d'assurance et de contrôle de la qualité au cours de la chaîne de traitement du RRTP en Allemagne et a évoqué les problèmes s'y rapportant. En Allemagne, les exploitants d'installations et les autorités compétentes étaient responsables des questions liées à l'assurance de la qualité des données sur le plan de l'exhaustivité, de la cohérence et de la fiabilité, notamment en comparaison avec les données communiquées aux autorités au titre d'obligations en matière de notification, avec les données relatives aux permis et avec les données du RRTP des années précédentes. S'agissant de l'assurance et du contrôle de la qualité, il a été recommandé :

- a) De vérifier les données aussitôt que possible au cours de la chaîne de traitement ;
- b) D'appliquer des contrôles stricts au point de départ des flux de données, car les problèmes de flux se produisaient au début de la chaîne de traitement, et non à la fin ;
- c) D'employer des outils adaptables et pouvant être aisément développés tout au long de la chaîne de traitement ;
- d) D'employer des outils différents pour différentes tâches de manière souple et pragmatique ;

e) De fournir des informations sur toutes les corrections apportées à l'ensemble de données de base.

43. Par ailleurs, M^{me} Schüler a fait observer que les relations entre les quantités d'émissions de certains polluants (les interactions entre polluants), par exemple entre les niveaux de mercure (Hg) et les émissions de CO₂, étaient utilisées comme indicateurs et jouaient un rôle essentiel dans l'analyse des anomalies éventuelles et de l'exhaustivité des données communiquées. Cela étant, le Centre thématique européen sur la pollution atmosphérique et l'atténuation des changements climatiques avait recensé 174 interactions entre polluants atmosphériques, qui n'étaient cependant pas encore intégrées à l'outil de validation de l'Agence européenne pour l'environnement.

44. M. de Vicente-Mingarro a fait un exposé sur l'utilisation couplée de données provenant de différents RRTP et sur les activités visant à poursuivre l'harmonisation des procédures et des méthodes de codification et de collecte des données. Même si les types de données étaient comparables entre différents registres, les éléments couverts, tels que les activités spécifiques, les substances chimiques ou les seuils, pouvaient ne pas être identiques. D'autres éléments des RRTP, comme les procédures de collecte des données, les méthodes techniques appliquées pour l'assurance de la qualité, ou la manière d'aborder la question de la confidentialité des données, pouvaient faire obstacle à une comparaison précise des données entre différents registres et devaient donc être pris en considération lors de la comparaison des données ou de la recherche d'équivalences.

45. En outre, l'harmonisation et la normalisation, entre autres, des définitions utilisées, des nomenclatures, des éléments couverts et des seuils de notification étaient indispensables pour améliorer la comparabilité des données entre les RRTP au niveau mondial et devaient être réalisées dans toute la mesure possible. Il était possible de procéder à cette harmonisation en appliquant des normes ou des instruments internationaux, ce qui était fait notamment dans le cadre de l'IETMP et des travaux menés au titre du Protocole sur les RRTP. À cet égard, les orientations, les recommandations et les échanges de bonnes pratiques étaient des moyens efficaces de réduire au minimum les difficultés de comparaison des données provenant de différents registres. M. de Vicente-Mingarro a par ailleurs souligné l'importance de fonder cette action sur les besoins et les particularités des différents pays et, parallèlement, d'élaborer des tableaux d'équivalences et de correspondances. L'exemple de l'Espagne a été pris pour montrer comment cela pouvait être fait, par exemple en établissant des tableaux de comparaison des classifications par codes, dans le but de faciliter les processus décisionnels et de communiquer les meilleures informations disponibles au public.

Utilisation des données issues des RRTP dans les rapports établis au titre des diverses obligations internationales pertinentes

46. M. Nebojsa Redzic, Chef du Département du Registre national des rejets et transferts de polluants de l'Agence serbe de protection de l'environnement, a déclaré que le RRTP serbe était utilisé comme moyen peu coûteux et efficace de satisfaire aux obligations internationales en matière d'établissement de rapports. Le RRTP était utilisé, entre autres, pour alimenter l'inventaire des gaz à effet de serre dans le cadre de la CCNUCC, l'inventaire de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, la base de données des grandes usines de combustion (pour rendre compte au titre de la Directive de l'Union européenne sur les grandes installations de combustion)³, le RRTP européen, Eurostat, la base de données du Système d'information sur l'eau en

³ Directive 2001/80/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance de grandes installations de combustion.

Europe (WISE), la Convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle), le rapport national sur l'état de l'environnement et le Système d'information sur l'état de l'environnement de l'Agence européenne de l'environnement (SERIS), ainsi que pour communiquer d'autres indicateurs environnementaux, notamment les indicateurs concernant la production, la mise en décharge, la réutilisation, la récupération et le recyclage, l'exportation et l'importation de déchets. Le RRTP national était en outre utilisé pour appliquer le principe « pollueur, payeur » en Serbie.

47. M. Redzic a également noté que cette utilisation pragmatique du registre des polluants et des déchets s'articulait sur deux axes principaux : a) l'identification des points communs entre les différentes obligations internationales d'information, notamment les équivalences entre les mécanismes de communication et entre les catégories ; et b) le traitement des différences via une approche logicielle modulaire et un recours intensif à l'informatique. De plus, parallèlement à l'application des dispositions contenues dans les annexes au Protocole sur les RRTP, la Serbie collectait et exploitait des informations concernant la consommation de matières premières, la consommation de combustibles et les quantités de produits, ainsi que des données techniques concernant les émissions de cheminée, les effluents d'eaux usées et la gestion des déchets, aux fins de l'assurance et du contrôle de la qualité et pour la modélisation des émissions.

48. M. Andreas Grangler, responsable des politiques du Land du Bade-Wurtemberg (Allemagne) et participant à la réunion au nom de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, a présenté les premières conclusions de l'évaluation du RRTP européen réalisée par le programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT)⁴. Le but de cette évaluation était de déterminer si le RRTP européen était bien adapté et prenait en compte les besoins actuels des acteurs et leur évolution. Les premières constatations montraient que les objectifs initiaux du RRTP européen, tels que la simplification de l'accès du public à l'information environnementale sur les sources ponctuelles importantes et les rejets diffus de polluants, demeuraient pertinents pour les futurs travaux. Le Programme REFIT a jugé que le RRTP européen était très utile, entre autres, dans le contexte des processus décisionnels, et qu'il offrait des avantages accrus en permettant des analyses plus détaillées des tendances annuelles depuis la création de la base de données du registre. De plus, le RRTP européen avait apporté un avantage significatif en facilitant, à l'échelle de l'Union européenne, la comparabilité des données des RRTP des différents pays, l'harmonisation des procédures de communication de l'information et de surveillance étant en grande partie réalisée.

49. M. Grangler a indiqué que cet exercice avait également permis de recenser de nouveaux besoins qui concernaient, notamment, l'interprétation des ensembles de données du RRTP européen et leur mise en perspective, en particulier pour comparer les données d'émissions avec les totaux nationaux, évaluer la performance et le calibrage et, du même coup, déterminer le besoin potentiel de données contextuelles à intégrer au registre européen. Parmi les difficultés recensées, la qualité et l'exhaustivité insuffisantes des données faisaient que le registre européen n'était pas aussi efficace que ce qu'on pouvait espérer.

⁴ Pour de plus amples informations, voir « REFIT – Rendre la législation de l'UE plus simple et moins coûteuse », http://ec.europa.eu/smart-regulation/better_regulation/key_docs_en.htm (site consulté le 29 août 2016).

B. Débat

50. Au cours du débat, il a été souligné que, dans beaucoup de pays, les données disponibles étaient abondantes en raison des obligations internationales en matière d'établissement de rapports, mais qu'il était souvent difficile d'utiliser efficacement ces sources de données en raison des différences de format et des légères différences entre les champs d'application et les définitions appliquées à la collecte de données par les pays. Parmi les solutions évoquées, les participants ont indiqué qu'avant de pouvoir utiliser efficacement ces données à des fins de comparaison, il fallait travailler à l'harmonisation des sources et à la recherche d'équivalences entre sources différentes.

51. Une autre solution proposée était de collecter une fois les données à un niveau de détail suffisant, puis de les partager pour les différentes utilisations, notamment pour établir les rapports au titre de différentes obligations internationales. Recueillir les données à partir d'une base unique demandait moins de moyens et permettait d'éviter les chevauchements de sources, tout en simplifiant l'extension du champ de la base de données, par exemple en y ajoutant, comme c'était le cas en Serbie, des informations sur la consommation d'eau, la consommation de combustibles ou la quantité de produits fabriqués. Dans ce contexte, il a été indiqué qu'en Serbie, 11 employés travaillaient selon l'approche logicielle modulaire. Cette approche permettait de rationaliser les processus et de réduire le nombre d'employés affectés au système. Sans une telle approche technologique, le même travail nécessiterait une cinquantaine d'employés.

52. Il a également été indiqué que, pour obtenir des données de qualité, il fallait mettre en place l'assurance qualité dès les toute premières phases de la collecte et la poursuivre jusqu'au terme du traitement des données. Ce travail devait être réalisé dès le début de la mise en œuvre des RRTP. De plus, on pouvait effectuer une vérification croisée des données des registres et des données reçues, par exemple, des mécanismes de délivrance de licences et d'autres mécanismes d'établissement de rapports. En outre, en faisant en sorte que des vérifications systématiques soit réalisées par l'inspecteur qui connaissait le mieux les installations en question, comme c'était le cas en France, il devenait possible de garantir la fiabilité et l'exactitude des données fournies par les entreprises. De manière générale, des directives internationales existaient, et elles permettaient de traiter efficacement le problème de l'assurance de la qualité des données.

53. Pour produire des données d'émissions à partir de facteurs d'émissions, il était important de passer en revue les facteurs existants à l'aune des modifications techniques apportées au processus de production. Les nouvelles techniques pouvaient engendrer des effets significatifs sur la composition et la quantité des émissions.

V. Les registres des rejets et transferts de polluants pour les différents acteurs

A. Exposés

L'utilisation des RRTP pour mesurer les succès du développement durable

54. M. Steve Devito, responsable scientifique à l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, a fait un exposé sur l'utilisation de l'Inventaire des rejets toxiques des États-Unis aux fins de l'évaluation des effets induits par les pratiques de chimie écologique, à partir d'un exemple tiré de l'industrie pharmaceutique.

55. M. Devito a dit que la chimie écologique avait permis de réduire l'utilisation de produits chimiques, mais que des questions demeuraient quant à savoir si ces réductions

étaient répercutées dans les données des RRTP et si les RRTP pouvaient être utilisés pour mesurer les progrès de la chimie écologique. Pour étudier cette interaction, les liens entre les rejets observés par l'Inventaire des rejets toxiques et les possibles causes de ces émissions (tendances économiques, délocalisations ou modifications de la réglementation) ont été examinés. Pour analyser ces données, le secteur pharmaceutique a été choisi, car les progrès de la chimie écologique semblaient très répandus dans ce secteur d'activité, et la littérature en offrait de nombreuses illustrations. Les études ont montré que la mise en œuvre de la chimie écologique par l'industrie pharmaceutique était répercutée dans les données présentes dans l'Inventaire des rejets toxiques, et on pouvait donc supposer que les données du RRTP pouvaient être utilisées pour surveiller la mise en œuvre de la chimie écologique et les progrès de la durabilité.

56. M. Pedro Mora, Vice-Président du Comité du développement durable et de l'environnement de la Confédération espagnole des entreprises et de l'industrie, a présenté un aperçu de l'expérience des entreprises concernant les RRTP. Les RRTP offraient pour avantage de permettre de comparer les données entre les différents polluants à l'échelon national, dans toute l'Europe, voire à l'échelle mondiale. Pourtant, la mauvaise interprétation des informations contenues dans les RRTP constituait un problème essentiel qu'il faudrait résoudre efficacement pour garantir le bon fonctionnement de ces registres.

57. M. Mora a noté qu'une des raisons à l'origine des mauvaises interprétations des données des RRTP tenait au fait que les informations pertinentes n'étaient pas systématiquement accessibles au public. Par exemple, dans le cas de la pollution atmosphérique liée aux transports, la consultation des informations n'était pas aussi aisée que pour les informations relatives aux émissions émanant des usines, alors que cette forme de pollution figurait pourtant parmi les principales sources d'émissions. On risquait par conséquent de voir se former une fausse image de la première source de pollution, avec des conséquences négatives pour l'image des différentes entreprises et pour l'efficacité des RRTP en tant qu'outil permettant d'étayer les processus décisionnels. Il était néanmoins possible de réduire au minimum les mauvaises utilisations qui pourraient être faites des RRTP. Pour y parvenir, il convenait de rendre les RRTP plus complets et comparables et, partant, plus utiles et adaptés pour la réalisation de leurs objectifs.

Les RRTP comme outil de communication pour les producteurs, les détaillants et les consommateurs

58. M. Munn a dit que le Programme « Substances chimiques dans les produits », exécuté par le PNUE, visait à faire en sorte que les acteurs puissent, tout au long du cycle de vie des produits, accéder à l'information dont ils avaient besoin pour prendre des décisions fondées quant à la façon de gérer les substances chimiques présentes dans les produits. Pour y parvenir, il fallait que l'information soit précise, actuelle et adaptée à l'utilisateur.

59. M. Munn a fait observer qu'en pratique, il fallait qu'à tous les niveaux de la chaîne logistique, les acteurs connaissent et mettent en commun les informations concernant les substances chimiques présentes dans les produits, les risques associés et les bonnes méthodes de gestion. De plus, les acteurs de la chaîne logistique devaient communiquer les informations intéressant les autres acteurs. Ces différents objectifs étaient étroitement liés à l'Objectif de développement durable 12 concernant la consommation et la production responsables. Le Programme « Substances chimiques dans les produits » et les RRTP contribuaient par conséquent à la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment des cibles 12.4, 12.6 et 12.8.

Encourager la participation du public

60. M. Roland Ritter, responsable scientifique de l'Office fédéral suisse de l'environnement, a abordé les questions concernant la dimension et la portée du droit de savoir s'agissant des données environnementales et s'est demandé jusqu'à quel point on pouvait interpréter ces données. À titre d'exemple, il a fait mention d'un article controversé dont les auteurs avaient utilisé des données issues des RRTP pour tirer des conclusions choquantes et tendancieuses concernant « les endroits les plus sales de Suisse ». Les autorités ne pouvaient empêcher que ce soit de présenter les données des RRTP sous un jour provocant et tendancieux, car cela faisait partie de la liberté de la presse. D'un autre côté, ce type de publicité avait de toute évidence pour effet secondaire de faire connaître le registre des polluants, comme l'avait démontré le nombre record de visites sur la page Web du RRTP suisse à la suite de la publication de l'article.

61. M. Ritter a dit que l'exemple de cet article posait la question de savoir comment il convenait de présenter les données pour réduire au minimum les risques d'erreur d'interprétation et renforcer au maximum l'utilité publique de la base de données. Les universités s'étaient révélées être des partenaires particulièrement précieux dans la promotion de la participation du public et la sensibilisation au RRTP suisse à travers des projets tels que la présentation visuelle des données. L'exemple de l'article provocant avait également montré que les autorités devaient contribuer activement à présenter au grand public les caractéristiques du RRTP de façon suffisamment détaillée, en particulier la différence entre seuil d'information et seuils de nocivité pour la santé humaine.

62. M^{me} Begoña Maria Tome Gil, Conseillère changements climatiques et énergie de l'Institut espagnol du travail, de l'environnement et de la santé, a dit que les travailleurs étaient les premiers à subir les effets des émissions industrielles sur la santé et l'environnement. Du fait de leur exposition aux substances toxiques, ils devaient savoir comment interpréter les données transmises par le biais des RRTP et quels étaient les polluants émis sur leur lieu de travail. Les travailleurs avaient tout intérêt à ce que les RRTP soient améliorés de façon à leur permettre d'apprendre à surveiller les émissions, la participation aux systèmes de gestion environnementale mis en place dans les usines, l'adaptation technique des installations et la détection des risques.

63. M^{me} Tome Gil a indiqué qu'il était possible de traiter un certain nombre de problèmes via les RRTP, ce qui renforcerait l'utilité de ces derniers pour les acteurs. Les RRTP pouvaient servir de cadre à la participation aux systèmes de gestion de l'environnement, notamment en simplifiant la procédure à appliquer pour soumettre des propositions visant à améliorer la gestion des produits chimiques. D'autres renseignements pertinents pourraient également figurer dans les registres, notamment les données sur la production, le nombre de salariés et d'heures de travail, les autorisations requises, des liens vers les rapports gouvernementaux établis suite aux inspections environnementales, les caractéristiques environnementales des installations, la densité de population dans la localité d'où émanent les émissions, et d'autres informations qui permettraient d'affiner l'analyse des risques en fonction des circonstances propres à chaque site.

64. M. Christian Schaible, responsable des politiques au Bureau européen de l'environnement, a dit qu'une participation soutenue du public aux questions concernant l'environnement faciliterait l'amélioration de divers aspects étroitement liés à une mise en œuvre efficace des RRTP. Par exemple, la participation du public faisait partie intégrante du développement durable et contribuait à améliorer la performance environnementale de l'industrie.

65. M. Schaible a également observé que les RRTP renfermaient une grande quantité de données qui devenaient accessibles au public. Il était donc primordial de mettre à la disposition de ce dernier des outils lui permettant d'exploiter ces données afin de faire de sa

participation par le biais des RRTP une réussite. Il fallait également faire en sorte que le public ait accès en temps voulu aux informations relatives aux principales phases des processus décisionnels d'une activité industrielle – par exemple en actualisant en temps voulu les renseignements concernant l'examen des autorisations ou les changements de méthodes d'exploitation – afin de rendre sa participation efficace.

Les RRTP au service de la science et de l'éducation

66. M^{me} Louise Sörme, Consultante principale à Statistics Sweden, a présenté une étude de cas consacrée aux premières phases de la mise en place d'un système national de relevé de l'empreinte environnementale des produits chimiques en Suède. Un tel système permettrait d'estimer l'impact des produits chimiques sur la vie humaine et l'environnement et de comprendre son évolution au fil du temps. Les données utilisées aux fins de cette étude comprenaient, notamment, des données concernant les rejets dans l'air et dans l'eau tirées des données suédoises du RRTP européen, la redistribution des substances dans les produits établie à l'aide du Système de comptabilité environnementale et économique et de l'évaluation de l'impact sur le cycle de vie, et des informations sur l'impact de l'industrie et des produits sur la toxicité humaine et l'écotoxicité aquatique obtenues grâce au modèle USEtox⁵.

67. M^{me} Sörme a dit que l'étude avait été utilisée pour estimer l'impact global de certaines industries et de certaines substances spécifiques sur la santé humaine, et aussi pour recenser les aspects plus méconnus qui appelaient de nouvelles études, notamment le manque de données sur les produits chimiques utilisés dans l'agriculture et sur les émissions diffuses. Les prochaines étapes consisteraient à mieux connaître des substances moins persistantes, un travail qui nécessiterait un effort et une coopération accrues entre institutions.

B. Débat

68. Au cours du débat, les participants ont approfondi plusieurs aspects des exposés qui venaient d'être présentés.

Coût, efficacité et utilité des RRTP

69. Les participants ont observé que pour bénéficier pleinement des économies potentiellement induites par les systèmes de RRTP, il était important d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les bases de données sur les polluants, notamment en les reliant à diverses activités connexes menées par les pouvoirs publics dans différents secteurs. Le succès de cette entreprise passait par l'harmonisation des formats des rapports des industriels et des modalités d'extraction des données. Par exemple, il était possible d'extraire les seuils d'émissions autorisés et de les corrélérer en appliquant le format et le système de référence utilisés pour les émissions mesurées, ce qui permettait aux utilisateurs de comprendre différemment la véritable signification des chiffres et aux opérateurs et aux autorités d'expliquer pourquoi ces chiffres étaient différents.

Le public intéressé par les données des RRTP

70. Les participants ont insisté sur le fait que le public ne pouvait utiliser les RRTP que dans la mesure où il avait connaissance de leur existence. Il incombait aux gouvernements et aux experts concernés de diffuser cette information et de faire en sorte que les RRTP soient bien connus de la population. De plus, lorsque les données étaient présentées de

⁵ Voir USEtox : www.usetox.org.

façon accessible aux différents groupes d'utilisateurs, comme c'était le cas de l'Inventaire des rejets toxiques aux États-Unis, la base de données était aussi abondamment utilisée par bon nombre de catégories de personnes différentes. Le public, les ONG et les industriels utilisaient massivement l'Inventaire des rejets toxiques, et les fonctionnaires de l'administration qui ne travaillaient pas directement sur le RRTP utilisaient néanmoins aussi l'Inventaire dans leur travail. Une étude approfondie des différentes formes d'utilisation était disponible sur Internet⁶ et dans le document « How Are the Toxics Release Inventory Data Used »⁷.

Le rôle des industriels

71. Aux États-Unis, la mise en application de pratiques de chimie écologique dans l'industrie pharmaceutique avait été principalement motivée par une réduction des coûts engendrés par la gestion des déchets de production. Les industriels avaient compris qu'en recourant à des procédés écologiques, ils pourraient fabriquer les produits pharmaceutiques en utilisant moins de substances chimiques toxiques et en réduisant au minimum les quantités de déchets toxiques produites, et ainsi réduire substantiellement leurs coûts de production. Les industriels du secteur avaient été priés de communiquer au Programme de l'Inventaire des rejets toxiques mis en place par l'Agence de protection de l'environnement les quantités de produits chimiques toxiques qu'ils rejetaient dans l'environnement ou qu'ils traitaient d'une autre manière sous la forme de déchets. S'appuyant sur ces données, l'Agence de protection de l'environnement avait évalué les améliorations environnementales apportées par l'industrie pharmaceutique et rendu publics ses gains de performance en la matière, ce qui avait incité les industriels à communiquer volontairement des renseignements supplémentaires au titre de l'Inventaire. L'Agence de protection de l'environnement avait également rendu publics les renseignements communiqués volontairement, ce qui avait permis aux consommateurs de choisir les produits en connaissance de cause.

Exhaustivité des rapports et comparabilité des données

72. Les participants sont convenus que pour que les RRTP puissent être utilisés pour étayer les décisions, il fallait que les données soient complètes et comparables. Actuellement, les RRTP risquaient de pénaliser les usines les plus efficaces, qui étaient souvent des installations de grande capacité autorisant de meilleures performances économiques et dans l'utilisation des ressources. Si les entreprises moins importantes, dont les émissions étaient inférieures aux seuils de notification, étaient susceptibles de ne pas apparaître dans un RRTP, les installations plus grandes et probablement plus efficaces étaient perçues négativement comme des foyers de pollution. Il était donc primordial d'analyser les émissions en lien avec d'autres données telles que les quantités produites pour renforcer l'utilité des données et, notamment, mettre en avant les industriels les plus vertueux du point de vue de la performance environnementale et de l'utilisation efficace des ressources.

73. Certains participants ont en outre observé qu'il était souvent difficile de savoir si une usine n'émettait pas du tout telle ou telle substance ou si son niveau d'émissions de cette substance était inférieur au seuil de notification. Une solution à ce problème consistait à améliorer la transparence en faisant en sorte que toutes les sources d'émissions soient visibles pour permettre de comparer efficacement les données et de les utiliser à bon escient au moment de prendre les décisions. Un participant a noté qu'en définitive, le but des

⁶ « TRI Data Uses », <https://www.epa.gov/toxics-release-inventory-tri-program/tri-data-uses>.

⁷ États-Unis, Environmental Protection Agency, EPA-260-R-002-004 (Washington, D.C., 2003). <https://www.epa.gov/toxics-release-inventory-tri-program/how-are-toxics-release-inventory-data-used>.

RRTP n'était pas de recenser les exemples négatifs, mais de donner l'image la plus complète des rejets de polluants pour étayer les décisions et, notamment, permettre aux consommateurs de faire des choix en connaissance de cause.

74. Dans ce contexte, il a été indiqué que les travaux de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les RRTP pouvaient être utiles pour comprendre comment faciliter la comparaison des données des RRTP à l'échelle mondiale et d'un pays à l'autre en dressant une liste harmonisée de polluants. De plus, les documents d'orientation concernant les éléments des parties I et II d'un RRTP expliquaient comment élaborer les registres de façon à en améliorer la comparabilité⁸.

75. Il a également été souligné que les industriels seraient d'autant plus disposés à établir des RRTP qu'ils trouveraient des avantages évidents à rendre les données publiques. Toutefois, cette démarche n'était réaliste que dans la mesure où les données étaient effectivement comparables, que ce soit d'un secteur à l'autre ou d'un pays à l'autre.

Lien avec l'économie circulaire

76. Les RRTP pouvaient contribuer à la mise en place d'une économie circulaire sans déchets ni pollution, à condition qu'ils mettent en évidence les types de ressources utilisés pendant le processus de production et qu'ils prennent en compte les rejets des produits après commercialisation. Plusieurs pays, notamment le Japon, la Norvège et la République de Corée, proposaient des exemples intéressants de la façon dont ces données pouvaient être rendues accessibles pour informer le public sur les types de composants dangereux contenus dans les produits.

VI. Déclaration des Présidents et clôture de la Table ronde mondiale

77. Les Présidents ont clos la réunion sur la déclaration conjointe ci-après.

A. Déclaration de Madrid sur les perspectives offertes par les registres des rejets et transferts de polluants pour un avenir durable

78. Chaque jour, l'industrie et l'agriculture rejettent dans l'environnement des substances chimiques dangereuses qui pourraient avoir des effets sur notre vie quotidienne. Les RRTP nous aident à recenser ces polluants et à faire en sorte que le public puisse accéder facilement à ces informations. Toutefois, les RRTP ne sont pas des inventaires statiques, mais des systèmes évolutifs. Ils doivent être constamment améliorés, que ce soit à l'échelon national ou au niveau multilatéral.

79. La deuxième Table ronde de Madrid sur les RRTP a offert l'occasion de faire le point sur les activités menées dans les différentes régions concernant les RRTP. Il est à souligner que les participants ont fait état non seulement des difficultés qu'ils rencontraient, mais aussi des nombreuses solutions déjà appliquées. C'est là un message encourageant adressé aux pays qui travaillent actuellement à la mise en place de RRTP.

80. Les gouvernements, en tant qu'animateurs de la mise en œuvre des RRTP et que garants de la protection de l'environnement, doivent contribuer davantage aux efforts en cours pour protéger l'environnement et assurer un avenir durable par la promotion de la mise en place de nouveaux RRTP et l'amélioration de l'utilisation des registres existants.

⁸ Voir <http://www.oecd.org/env/ehs/pollutant-release-transfer-register/publicationsintheseriesonpollutantreleaseandtransferregisters.htm> (point 2 a) de la page Web).

Les organisations internationales concernées, telles que la CEE, l'OCDE, le PNUE et l'UNITAR, doivent continuer à appuyer ce travail par l'apport de synergies. Pour y parvenir, les gouvernements doivent prendre un certain nombre de mesures en coopération avec les acteurs concernés, en prenant en considération les circonstances propres à chaque pays. Parmi ces mesures figurent les mesures ci-après.

a) Promouvoir des RRTP de nouvelle génération

81. Étendre l'utilisation des RRTP en tant qu'outils essentiels à l'échelle mondiale pour élaborer et mettre en œuvre des politiques destinées à prévenir la pollution, atténuer les effets des changements climatiques, préserver la biodiversité et promouvoir une utilisation efficace des ressources.

82. Élargir le rôle actuel des RRTP de façon à les utiliser :

a) Comme sources de connaissances « à la demande », en développant l'accès à d'autres informations relatives à la santé et à l'environnement, par exemple par l'utilisation d'un « indice de l'impact sur l'environnement » et une présentation visuelle plus efficace ;

b) Comme outils destinés à faciliter la mise en œuvre de plusieurs mesures économiques et administratives, telles que les mesures de fiscalité écologique ;

c) Pour évaluer la mise en œuvre des pratiques de chimie écologique et son impact sur l'environnement.

83. S'attacher à inclure les rejets provenant de sources diffuses dans les RRTP, de façon à présenter une image complète des rejets.

84. S'attacher à améliorer la comparabilité des différents RRTP à l'échelle mondiale.

85. Rendre les données des RRTP plus intelligibles pour le public, de façon à tirer parti de leur potentiel pour aider les pays à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable.

b) Collaborer pour résoudre les difficultés à venir

86. Surmonter les difficultés liées à la mise en compatibilité internationale des données issues des registres nationaux et promouvoir des données de registres compatibles à l'échelle internationale (par exemple en mettant en place des nouveaux registres et en évaluant les registres existants à partir de méthodes et d'outils harmonisés internationalement afin de rendre les données comparables), dans le but de faciliter le développement et la mise en œuvre de RRTP et de partager à l'échelle mondiale les données des RRTP validées.

87. Promouvoir la mise en commun de l'information et des pratiques afin de réduire la charge de travail imputable au traitement des données, notamment en réunissant les connaissances sur les techniques d'estimation et de validation des données.

88. Partager les bonnes pratiques concernant l'utilisation des RRTP pour soumettre des rapports au titre des divers programmes et accords internationaux.

c) Encourager les différents acteurs à collaborer

89. Promouvoir le dialogue et la coopération entre les différents acteurs concernés aux niveaux national et international, afin de rendre les RRTP plus utiles aux différents groupes auxquels ils sont destinés.

90. Favoriser le développement d'outils de communication et promouvoir la création de capacités, la sensibilisation et l'éducation aux données des registres de polluants et à leur utilisation.

91. Promouvoir les projets de recherche portant sur les RRTP et sur les données et informations qu'ils contiennent.

92. Promouvoir les activités portant sur l'utilisation des données des RRTP par les ONG, les universités et d'autres acteurs.

d) Assurer le suivi des activités susmentionnées

93. Les gouvernements doivent promouvoir activement les bonnes pratiques échangées au cours de la présente réunion.

94. Les pays qui disposent de RRTP très développés doivent, dans le cadre de coopérations bilatérales, partager leur expérience avec les pays dont les RRTP sont en cours de développement.

95. Le Groupe international de coordination des RRTP doit demeurer une plate-forme mondiale pour mettre en commun les données d'expériences et recenser les domaines de coopération et les synergies. Les acteurs et les pays intéressés sont encouragés à s'associer à ce travail.

96. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures énoncées plus haut devront être observés et présentés, selon qu'il conviendra, lors des réunions pertinentes de la CEE et de l'OCDE.

97. Notant les nombreuses déclarations faites par les participants, les Présidents considèrent que la réunion a été l'occasion de présenter des propositions nombreuses et intéressantes, qui seront utiles à la mise en œuvre des futurs RRTP. La réunion aura donc été utile non seulement aux participants, mais aussi et surtout aux pays qui ont déjà mis en place des systèmes de RRTP. Les Présidents ont conclu que la Table ronde mondiale avait une nouvelle fois révélé l'existence de synergies remarquables entre les quatre organisations partenaires qui avaient mis en commun leurs capacités et leurs compétences pour organiser conjointement cette réunion. Les participants avaient dans leur ensemble appuyé la tenue éventuelle d'une troisième manifestation commune.

B. Clôture de la réunion

98. Les Présidents ont remercié les pays et organisations participants d'avoir partagé leurs réussites, leurs difficultés et leurs solutions s'agissant de la mise en œuvre de systèmes de RRTP. Ils ont également remercié le Gouvernement espagnol de l'excellente organisation de la réunion.